

39562 - RESISTIT G SK PRIMER 5L

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

RESISTIT G SK PRIMER 5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

Réservé à un usage professionnel

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07
Attention

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Acétate de n-butyle

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.3 Autres dangers:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Acétate de n-butyle	(n° CAS) 123-86-4 (Numéro CE) 204-658-1 (Numéro index) 607-025-00-1 (N° REACH) 01-2119485493-29	50-80	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Après inhalation:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Après contact avec la peau:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/effets après inhalation

Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Peut être nocif par contact cutané.

Symptômes/effets après ingestion

Douleurs abdominales, nausées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

5.3 Conseils aux pompiers:

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Matériaux d'emballage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuel:	Eviter toute exposition inutile.																							
Protection des mains:	<table><tr><td colspan="6">Porter des gants de protection.</td></tr><tr><th>Type</th><th>Matériau</th><th>Perméation</th><th>Epaisseur (mm)</th><th>Pénétration</th><th>Norme</th></tr><tr><td></td><td>Caoutchouc butyle</td><td>3 (> 60 minutes)</td><td>≥ 0.7 mm</td><td></td><td>EN ISO 374</td></tr></table>						Porter des gants de protection.						Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme		Caoutchouc butyle	3 (> 60 minutes)	≥ 0.7 mm		EN ISO 374
Porter des gants de protection.																								
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme																			
	Caoutchouc butyle	3 (> 60 minutes)	≥ 0.7 mm		EN ISO 374																			
Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité bien fermées.																							
Protection respiratoire:	<table><tr><td colspan="6">Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire</td></tr><tr><th>Appareil</th><th>Type de filtre</th><th>Condition</th><th>Norme</th></tr><tr><td></td><td>Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)</td><td>Blootstelling op de korte termijn</td><td>EN 136, EN 140, EN 143, EN 149</td></tr></table>						Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire						Appareil	Type de filtre	Condition	Norme		Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Blootstelling op de korte termijn	EN 136, EN 140, EN 143, EN 149				
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire																								
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme																					
	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Blootstelling op de korte termijn	EN 136, EN 140, EN 143, EN 149																					
Pictogrammes:																								
Autres informations:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.																							

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
valeur du pH:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1:	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	(acétate de n-butyle = -78°C)
Point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	(acétate de n-butyle = 120°C - 128°)
Point d'éclair:	(acétate de n-butyle = 24°C)
Auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur à 20 °:	Aucune donnée disponible
Densité à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Aucune donnée disponible
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	≈ 222,222 mm²/s
Viscosité Dynamique:	≈ 200 mPa·s
Danger d'explosion:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion:	1,2 – 7,5 vol % (acétate de n-butyle)
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité:	1,7 - 7,6 vol %
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune donnée disponible
Teneur en COV:	≤ 75 % en poids
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales d'emploi

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Non établi

10.4 Conditions à éviter:

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts. Bases fortes. Amines. Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (orale): Non classé
 Toxicité aiguë (cutanée): Non classé
 Toxicité aiguë (inhalation): Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration:	Non classé Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non établi

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes:

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:**Législation régionale (déchets)**

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées

Ne pas refouler à l'égout. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	UN 1123
VN-nr (IATA):	UN 1123
VN-nr (IMDG):	UN 1123
VN-nr (ADN):	UN 1123
VN-nr (RID):	UN 1123

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	ACÉTATES DE BUTYLE
Désignation officielle de transport (IATA):	Butyl acetates
Désignation officielle de transport (IMDG):	ACÉTATES DE BUTYLE
Désignation officielle de transport (ADN):	ACÉTATES DE BUTYLE
Document de description de transport (ADR):	UN 1123 ACÉTATES DE BUTYLE, 3, III, (D/E)
Document de description de transport (IMDG):	UN 1123 ACÉTATES DE BUTYLE, 3, III
Document de description de transport (IATA):	UN 1123 Butyl acetates, 3, III
Document de description de transport (RID):	UN 1123 ACÉTATES DE BUTYLE, 3, III

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3
Étiquettes de danger (IATA):	3
Étiquettes de danger (IMDG):	3
Étiquettes de danger (ADN):	3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	III
Groupe d'emballage (IATA):	III
Groupe d'emballage (IMDG):	III
Groupe d'emballage (ADN):	III

14.5 Dangers pour l'environnement:

**Dangereux pour
l'environnement:**

Non

Marine Pollutant:

Autres informations:

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Mesures de précautions pour le transport:

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T2

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1

N° FS (Feu) : F-E

N° FS (Déversement) : S-D

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquids with a pineapple-like odour. Immiscible with water. normal-BUTYL ACETATE: flashpoint 27°C c.c. Explosive limits: 1.5% to 15%

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L

Dispositions spéciales (IATA) : A3

Code ERG (IATA) : 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T2

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

Colis express (RID) : CE4

Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30
Panneaux oranges : 30 / 1123
Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : 3YE

14.6.2 Transport maritime:**14.6.3 Transport aérien:****14.6.4 Transport par voie fluviale:****14.6.5 Transport ferroviaire:****14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Autres informations:

Aucun(e)

Phrases importantes:

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables, catégorie 3

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations:

Flam. Liq. 3 : H226 : Méthode de calcul

STOT SE 3 : H336 : Méthode de calcul

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II): Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Révision:

21/04/2020

Autres informations:

15/12/2021

Numéro de version:

2.18